



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2026

Présents : Mmes Allezard, Anglaret, Jourdan, Momplot, Renoult.
M. Deloison, Falcimagne, Finaud, Goubet, Magne, Mazin, Therme, Zellal.

Absente excusée : Mme Manzoni, Mme Balme Du Garay

Pouvoir : E. Manzoni à R. Finaud
E. Balme Du Garay à R. Falcimagne

Secrétaire de séance : Mme Christine MOMPLOT

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Jacques THERME, Le Maire, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il demande à l'assemblée de faire valider le précédent conseil du 22 mars 2026. Celle-ci est validée.

Ordre du jour :

- Constitution commission communale et délégations adjoints
- Délégations du conseil municipal du Maire
- Indemnités des élus
- Délégations des organismes extérieurs
- Désignation des membres des Appels d'Offre
- Confirmation opposition du projet « Carrière de Rentières »
- Divers

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Jacques Therme rappelle aux nouveaux élus les principes de fonctionnement du conseil municipal et souhaite que chacun puisse trouver sa place au sein des différentes commissions communales. Il propose ainsi de définir quatre « grandes commissions principales », offrant à chaque élu l'opportunité d'intégrer des groupes de travail dans les domaines où il souhaite s'investir.

1. Commission « travaux » :

- Travaux urbanisme
- Personnel communal
- Etat civil
- Cantine

Acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire, et accompagnée par Richard FINAUD, 1^{er} adjoint et délégué par le conseil municipal pour gérer cette commission.
Les membres de cette commission sont : M. Ludovic MAGNE et M. Jean-Claude MAZIN

Une délégation de signature est donnée à M Richard FINAUD pour permettre la bonne continuité du service public en cas d'absence du Maire.

2. Commission « Vie associative » :

- Etat civil
- Vie associative
- Tourisme
- Ecole
- Accueil nouvelle population

Acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire et sera accompagné par Isabelle ALLEZARD, 2^{ème} adjointe et déléguée par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Les membres de cette commission sont : M. Ludovic MAGNE, Mme Valérie ANGLARET, Mme Christine JOURDAN, Mme Léopoldine RENOULT, Mme Effy MANZONI et M. Alain ZELLAL.

Une délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ALLEZARD pour permettre la bonne continuité du service public en cas d'absence du Maire.

3. Commission « Communication » :

- Etat-civil
- Communication
- Site internet
- Logements communaux
- Commerces artisans
- Suivi des gros travaux

Acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire et sera accompagné par Robert FALCIMAGNE, 3^{ème} adjoint et délégué par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Les membres de cette commission sont : Mme Léopoldine RENOULT, M Marc DELOISON et Jean-Claude MAZIN.

4. Commission « Finances – Patrimoine culturel » :

- Budget / finances
- Etat-civil
- Patrimoine / culture
- Personnel
- Agriculture
- Recherche subventions

Acceptent de faire partie de cette commission présidée par Jacques THERME, Maire et sera accompagné par Christine MOMPLOT, 4^{ème} adjointe et déléguée par le conseil municipal pour gérer cette commission.

Les membres de cette commission sont : M. Pierre GOUBET, Mme Christine JOURDAN, Mme Effy MANZONI, Mme Elisabeth BALME DU GARAY et M. Marc DELOISON.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ni lui ni ses adjoints n'appliqueront l'augmentation des indemnités prévue au 1er janvier 2026 (44,3 % pour le maire et 11,7 % pour les adjoints). Ils conserveront le niveau basé sur l'indice 1027 en vigueur au 1er janvier 2025 qui est de **40.3% pour le maire et 10.7% pour les adjoints.**

Mme Christine Momplot détaille les indemnités, les charges associées, le montant net mensuel et le coût qui ne sera pas perçu suite à l'augmentation. Elle souligne une divergence avec le calcul de M. Marc Deloison lors du conseil du 22 mars, qui estimait le montant à 12 500 €. M. Deloison explique alors que ce montant correspond au total annuel pour le maire et ses adjoints, clarifiant ainsi la confusion.

DESIGNATIONS DE DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

- **Parc des volcans d'Auvergne** : Le conseil Municipal nomme
Titulaire : Mme Effy MANZONI
Suppléant : M Robert FALCIMAGNE
- **Maison de retraite** : Le conseil Municipal nomme M Richard FINAUD, Mme Valérie ANGLARET et M Jacques THERME sont désignés pour représenter la commune au conseil d'administration de la maison de retraite.
- **Ecole primaire** : Le conseil Municipal nomme Mme Isabelle ALLEZARD et Mme Elisabeth BALME DU GARAY sont nommés délégués de la commune auprès de l'école primaire.
- **Correspondant défense** : Le conseil Municipal nomme M Pierre GOUBET, correspondant défense pour représenter la commune d'Ardes.
- **Réfèrent pour la lutte contre le campagnol terrestre** : M Ludovic MAGNE est nommé réfèrent pour la lutte contre le campagnol terrestre.
- **Réfèrent pour la lutte contre l'Ambroisie** : M Ludovic MAGNE est nommé réfèrent pour la lutte contre l'Ambroisie.
- **Réfèrent pour la lutte contre le frelon Asiatique** : M Alain ZELLAL est nommé réfèrent pour la lutte contre le frelon Asiatique.
- **Syndicat des eaux du Cézallier** : Le conseil Municipal nomme :
Titulaires : M Jacques THERME et M Robert FALCIMAGNE
Suppléants : M Pierre GOUBET et M Jean-Claude MAZIN
- **SICTOM**: Le conseil Municipal nomme :
Titulaire : M Ludovic MAGNE
Suppléant : M Jean-Claude MAZIN
- **Territoire d'Energie 63** : Le conseil Municipal nomme M Richard FINAUD pour représenter la commune au conseil d'administration du Territoire d'Energie 63.

DESIGNATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Conformément au code des marchés publics il convient d'élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants à la commission d'appel d'offre. Sont élus à l'unanimité :

Titulaires

Jacques THERME
Christine MOMPLOT
Robert FALCIMAGNE
Pierre GOUBET

Suppléants

Richard FINAUD
Effy MANZONI
Isabelle ALLEZARD
Ludovic MAGNE

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

La direction générale des finances publiques rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la constitution de la commission communale des impôts directs.

À ce titre, une liste composée de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants doit être transmise aux services fiscaux. Ces derniers procéderont ensuite à la désignation de 6 titulaires et 6 suppléants parmi les candidats proposés.

Après en avoir délibéré les membres du conseil proposent :

Titulaires

THERME Jacques
ALLEZARD Maurice
BOURDIOL Michel (Hors cmne)
PEUCHMAUR Michel
FINAUD Richard
FALCIMAGNE Robert
ALLEZARD Stéphane
BAFFOIL Dominique
GEROIX Henri
ZELLAL Alain
DUPIN Michel
BRUN Jean Luc

Suppléants

MICHALON Daniel
BUFFAY Florence
PINOT Marie-Josèphe
CLADIERE Pascale
FABRE Thierry
MAGNE Ludovic
ANGLARET Valérie
GUERIN Dominique (hors cmne)
BUFFAY Nicolas
MOMPLOT Christine
DESNIER Alain
DELSOL Jeanine

CONFIRMATION OPPOSITION DU PROJET DE LA CARRIERE

Monsieur Le Maire propose à **M Pierre GOUBET**, également Membre du Collectif citoyen du Cézallier, de prendre la parole et d'expliquer au conseil la conclusion du commissaire enquêteur.

M Pierre GOUBET présente le **contexte du projet de carrière de Pouzzolane du Sarran** et les conclusions du commissaire enquêteur. Le projet de carrière de Pouzzolane du Sarran est actuellement en attente de la décision préfectorale d'autorisation, qui doit intervenir avant le **17 avril 2026**. À défaut de réponse, la non-réponse vaut refus.

Le **27 novembre 2025**, le Conseil municipal d'Ardes s'était déjà prononcé à **l'unanimité contre le projet**, soulignant les impacts négatifs pour la commune.

Étant donné le renouvellement du Conseil municipal et l'absence de décision préfectorale, il semble opportun de réaffirmer notre opposition au projet afin de rappeler aux autorités préfectorales la position des habitants et de disposer d'un appui pour de futures démarches si nécessaire.

Le conseil municipal a donc voté à l'unanimité contre le projet.

QUESTIONS DIVERSES

• **Convention d'adhésion du CDG63 (aide à la retraite) :** Notre convention avec le Centre de Gestion a pris fin le 31 décembre 2025. Cette convention nous permet de bénéficier d'un accompagnement pour les agents partant à la retraite, un soutien essentiel au bon déroulement des procédures correspondantes.

Monsieur le Maire a donc proposé à l'assemblée de renouveler cette convention pour une durée de trois ans, pour un coût annuel de 85 €. Le conseil municipal a validé à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

- **Tonte des espaces verts** : Monsieur Richard Finaud a expliqué que l'entretien de nos espaces verts devait être confié à une société spécialisée dans ce domaine. Il a présenté le devis de l'entreprise « La Couze », qui n'augmente pas ses tarifs et les maintient au même niveau que l'année précédente, soit un montant de 10 992 €.

Le conseil a donc décidé de renouveler le contrat avec l'entreprise « La Couze », qui avait reçu des éloges de la part des administrés l'année dernière.

- **Demande autorisation d'utiliser la voie publique** : La pharmacienne nous a demandé l'autorisation d'installer un poteau portant la croix de pharmacie sur la voie publique, devant son bâtiment.

Le conseil a décidé de lui accorder l'autorisation d'utiliser la voie publique, à condition de ne pas empiéter et de garantir le passage aux administrés (emplacement à déterminer).

- **Question de M. Alain Zellal** : il a fait part de son souhait que le drapeau français soit désormais installé en permanence sur la mairie, alors qu'il n'était jusqu'à présent hissé que lors des cérémonies. Le conseil municipal a accepté cette demande et a décidé de le mettre en place de manière définitive.

- **Annonce** : La commune a été informée par **M. Alain Zellal** que son association, A.A.E.A, n'organiserait plus les marchés d'été qui se tiennent durant les mois de juillet et août. En conséquence, la commune prendra en charge l'organisation de cet événement, dans l'attente qu'une autre association en assure la reprise.

- **Demande** : M Marc DELOISON a fait remarquer que les escaliers qui mènent à la salle polyvalente n'étaient pas éclairés et étaient donc dangereux. M Richard FINAUD a proposé d'installer une lampe à détecteur automatique.

- **Téléthon du 14/11/2026** : Mme Isabelle Allezard a demandé au conseil si, comme les années précédentes, la commune pourrait prendre en charge le tarif de l'orchestre qui animera le repas du Téléthon cette année. Le coût s'élève à 550€. Le conseil a accepté de le prendre en charge.

- **Passages des encombrants** : M. Richard Finaud a proposé de remettre en place un service de collecte des encombrants à domicile pour **les personnes à mobilité réduite** ne pouvant pas se rendre à la déchetterie. Le conseil municipal a accepté cette proposition et a décidé de la mettre en œuvre.

La séance est levée à 19H30.